

# Conditions générales de vente

## Article 1. Généralité

Toute dérogation aux présentes conditions de vente ci-après, même par un de nos représentants, ne nous lie qu'après acceptation écrite de la direction de Wouters Tecnolub.

Les Parties s'engagent à reconnaître que les documents qu'elles échangeront, par télécopie ou par courrier électronique, auront une valeur légale. En conséquence, les documents ainsi transmis sont considérés comme étant écrits entre les Parties, c'est-à-dire des originaux sur papier, signés à la main.

## Article 2. Commandes

Toute commande emporte acceptation par le client des conditions générales de vente ci-après et, le cas échéant, renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achats. Toute commande doit être confirmée pour accord par fax ou par email.

Toute commande est ferme et non annulable. En cas d'annulation d'une commande, 10% du montant de la facture sera redevable à Wouters Tecnolub pour couvrir les frais administratifs liés à cette annulation.

## Article 3. Réclamations

Toutes réclamations concernant la qualité, la quantité, les prix des marchandises ne seront plus prises en considération huit jours après la livraison. En acceptant le bon de commande et la facture, l'acheteur reconnaît que la marchandise vendue reste la propriété du vendeur jusqu'au moment du paiement intégral de celle-ci. En cas de non-paiement dans les délais fixés, la marchandise devra être restituée et le vendeur conservera les acomptes payés à titre d'indemnité. Tout débiteur restant en défaut de régler une de nos factures à l'échéance, nous permettra de suspendre l'exécution de nos obligations en cours jusqu'au moment où le paiement sera effectué.

## Article 4. Livraisons

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sans engager le vendeur. Tout retard ne peut donner lieu à des dommages et intérêts. L'acheteur ne peut demander la résolution de la vente ou refuser la marchandise après expiration du délai que si le vendeur n'effectue pas la livraison dans les 60 jours de la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée envoyée par l'acheteur postérieurement à la date de livraison indiquée dans la confirmation de commande.

## Article 5. Prix

Les prix sont calculés sur base des prix d'achat chez les fournisseurs du vendeur, des cours de change, des taxes, des tarifs douaniers et des frais de transport. Par conséquent, le vendeur se réserve le droit d'adapter les prix de vente en fonction de toute variation de ces éléments de calcul qui surviendrait avant ou après l'envoi de bon de commande à l'acheteur. Les offres de prix sont purement indicatives.

## Article 6. Paiement

Le vendeur n'est pas tenu d'accepter des chèques ou des lettres de change. La remise d'effets de commerce en règlement d'une dette antérieure n'entraîne pas novation de celle-ci. Les factures sont payables à Thimister. Les paiements doivent être effectués conformément aux stipulations de la facture. Ceci reste valable en cas de livraison partielle d'une commande. Les sommes impayées à l'échéance porteront de plein droit et sans mise en demeure à compter de la date d'échéance un intérêt conventionnel de 0.75% par mois de retard. Chaque mois commencé est considéré comme un mois complet. De plus, afin de compenser le préjudice supplémentaire résultant du défaut de paiement, le vendeur se réserve le droit de majorer d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant total avec un minimum de 75€ par facture le montant de chaque facture restée impayée. Les parties déclarent expressément déroger à l'article 1231 du Code Civil. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité immédiate de tous autres montants dus par l'acheteur ; le refus de satisfaire à cette condition donne au vendeur le droit d'annuler la totalité du marché ou le cas échéant, la partie de celui-ci restant à exécuter et en tout cas de suspendre toute expédition.

## Article 7. Réserve de propriété

Toutes les marchandises restent la propriété inaliénable et insaisissable de vendeur, et ce, jusqu'au paiement intégral du montant facturé et des montants réclamés sur base des présentes conditions générales de vente. Le risque et la responsabilité sont toutefois transférés dès la livraison. L'acheteur est tenu personnellement d'avertir tout acheteur successif ou possesseur de cette clause de réserve de propriété. Le vendeur a le droit, sans mise en demeure et même avant la date d'échéance des factures, de faire constater par huissier la présence des marchandises, même chez un tiers, et de les reprendre, et ce même en cas de paiement partiel par l'acheteur. La charge des risques de détérioration, de perte ou de vol de la marchandise sera transférée à l'acquéreur dès la livraison.

## Article 8. SAV et retour

Les retours de marchandises seront uniquement acceptés en port payé. Tout retour doit faire l'objet d'un accord préalable de nos services et de l'attribution d'un numéro de retour.

## Article 9. Clause résolutoire expresse

De seul fait de l'inexécution par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations, le vendeur se réserve le droit, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, d'invoquer la résolution du contrat en question et de tous les autres contrats en cours et ce, par lettre recommandée.

## Article 10. Litiges

La loi belge est applicable à toutes les ventes, même si l'acheteur est établi à l'étranger. En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents. Le vendeur aura toutefois la liberté d'assigner devant les tribunaux compétents en vertu du droit commun.

La nullité d'une des clauses ou d'un de ces précédents articles de ces conditions générales ne met pas en cause la validité des autres clauses ou articles

# General terms of sale

## Article 1. Generality

Any exemption from the following terms of sale, even by one of our representatives, is only binding if in writing by the management of Wouters Tecnolub.

The Parties undertake to recognize that the documents they will exchange, whether by fax or by e-mail, have evidential value. Accordingly, the documents thus transmitted shall be considered between the Parties as being written, i.e., originals on paper, signed by hand.

## Article 2. Orders

Any order implies the client's acceptance of the general terms of sale below and, if need be to renounce the exercise of their own general terms of purchase.

All orders must be confirmed by fax or email.

All orders are firm and can't be cancelled. If an order is cancelled, 10% of the amount of the invoice will be owed to Wouters Tecnolub to cover the administrative costs linked to this cancellation.

## Article 3. Claims

All claims concerning the quality, quantity, or price of the merchandise will no longer be taken into consideration eight days after delivery. By accepting the purchase order and invoice, the buyer recognizes that the merchandise sold remains the property of the seller until it is paid for in full. In the event of non-payment within the fixed time limit, merchandise must be returned and the seller will keep the installments paid by way of compensation. Any debtor that fails to pay one of our invoices by the due date entitles us to suspend the execution of our obligations in process until payment is made.

## Article 4. Deliveries

Time limits for delivery are approximate, without obligation to the seller. Any delay can not incur damages. The buyer can only request cancellation of the sale or refuse the merchandise after expiration of the delay if the seller does not deliver within 60 days of the reception of formal notification sent by registered mail by the buyer after the date of delivery shown in the confirmation of the order.

## Article 5. Prices

Prices are based on the purchase price at the seller's suppliers, exchange rates, taxes, customs tariffs and transport costs. Therefore, the seller reserves the right to adjust sale prices according to any variation of this data that could occur before or after sending the purchase order to the buyer. The offered prices are purely indicative.

## Article 6. Payment

The seller is not obliged to accept checks or bills of exchange. Delivery of bills of exchange as payment of a prior debt does not lead to the novation of said debt. Invoices are payable to Thimister. Payments must be made in conformity to the stipulations of the invoice. This remains valid in the event of partial delivery of an order. Unpaid sums due will carry by right and forthwith from the due date, an interest stipulated by contract of 0.75% per month of delay. Each month begun is considered as a complete month. In addition, the seller reserves the right to a lump sum increase settlement of 10% of the total sum with a minimum of 75€ per unpaid invoice as compensation for additional damages resulting from the failure of payment. The parties expressly declare to concede an exception to article 1231 of the Civil Code. Failure to pay an invoice by the due date entails by right and forthwith, immediate payability of all other sums due by the buyer. Refusal to meet this condition gives the seller the right to cancel the whole transaction or if applicable, the part of it that remains to be filled and in any case suspend all shipments.

## Article 7. Reservation of title

All merchandise remains the seller's inalienable and unattachable property, until full payment of the amount billed and sums claimed based on the present general terms of sale. The risk and responsibility however are transferred upon delivery. The buyer is personally obliged to inform any successive buyer or owner of this reservation of the title clause. The seller has the right, forthwith and even before the due date of the invoices, to order a bailiff's report of the presence of the merchandise, even at a third party, and to take them back, even if partial payment is made by the buyer. The responsibility for risks of damage, loss or theft of the merchandise will be transferred to the purchaser upon delivery.

## Article 8. After-sales service and returns

Returned merchandise will only be accepted if sent postage paid. All returns are subject to prior approval of our services and assignment of a return number.

## Article 9. Avoidance clause

If the buyer fails to comply to any one of their obligations, the seller reserves the right, without any warning necessary, to invoke the resolution of the contract in question and all other current contracts by registered mail.

## Article 10. Disputes

Belgian law is applicable to all sales, even if the buyer is based abroad. In the event of litigation, Liege courts are the only competent bodies. However, the seller will be free to summon before the competent courts in accordance with law of universal application.

Nullity of one of the preceding clauses or articles of these general terms does not invalidate the other clauses or articles